Écrit par Hervé le Grand
Lundi, 05 Mars 2012 08:59 - Mis à jour Mardi, 09 Février 2016 06:15

Proposition : Identification des produits pour tracer la vie des déchets & sanctionner les pollueurs

La nature n'est pas un centre de traitement des déchets ! La canette que vous voyez clairement sur la photo ci-dessous a été acheté par **un olibrius, un irresponsable, un jem'enfoutiste qui prend la nature pour un dépotoir** , un centre ouvert de dépôt d'ordures. Or contrairement à ce que pensent ces quelques irrespectueux, la nature n'est pas une "banque" à ordures.

Il semble que la situation ne se soit pas améliorée !



La nature est toujours autant parsemée de déchets. Les affiches recommandant de garder ces lieux de nature propres n'y changent quasiment rien. Cela montre que la minorité inconsciente, sale et sans gêne n'est pas réceptive aux messages de sensibilisation. Il est donc nécessaire de frapper plus fort et plus efficacement !

Un parallèle avec le plus petit déchet : le mégot !

Il suffit de se déplacer au cœur des villes pour se rendre compte de l'étendue des dégâts. Les **mégots jonchent le sol partout**
où les fumeurs fument. A l'entrée des bureaux, à l'entrée des métros, à l'arrêt des bus et tramways, pire au pied des arbres, dans les caniveaux où ils polluent directement la terre et l'eau !

Alors, vous pensez ! **En pleine nature, un plus gros déchet est aussi facilement abandonné qu'un mégot** ! Il est surprenant de constater que les lieux les plus propices au respect de la nature soient des lieux souillés par des déchets qui jonchent les chemins, les faussés, les bois, les clairières. Comment peut-on manquer de conscience à ce point ?

Quels sont les responsabilités des fabricants, des distributeurs et des professionnels de la vente à emporter ?

Comme nous l'avons écrit ci-dessus, la sensibilisation, les informations ne font pas évoluer grandement les pratiques. Quand bien même, ces conseils seraient fournis très largement à leurs clients, nous ne sommes pas certain que le comportement de ces derniers seraient différents !

La proposition de Creersansdetruire :

- **Identification, grâce à un numéro de série unique, chaque élément du produit, devenant un déchet** . Ce numéro d'identification permettrait d'identifier et tracer la vie du déchet. Il permettrait surtout de trouver l'heureux bénéficiaire de l'objet oublié. La sanction serait dans ce cas : Une contravention.

Techniquement, ceci **impliquerait que les clients puissent être identifiés même pour des petits achats** :

- Pour ceux qui paieront par carte et chèque la traçabilité sera effective avec le numéro d'identité
- Pour les achats en argent liquide et autre moyen de paiement (ticket restaurant, etc.), il sera nécessaire que le client puisse présenter sa carte d'identité afin de disposer de son identification.
- Dans le cas des achats en familles, la responsabilité de l'achat et du jet du déchet sera à la charge de l'acheteur identifié lors de l'achat

Le coût des modalités de l'identification des produits :

- Au deçà des salariés chargés de ces actions (développement des logiciels et adaptation des matériels de fabrication, tests et mise en service), les frais engendrés par l'identification des

produits pourrait-être prise en charge par l'instance nationale de lutte contre les déchets.

Dans la mesure où la femme et l'homme agissent sainement, notre planète bénéficiera partout de ce nouvel élan !

Primum non nocere
{jcomments on}